

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Néerlandais II L2			
Code	ECHG2B44CLN	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	6 C	Volume horaire	72 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Anne-Brigitte LAURENT (anne-brigitte.laurent@helha.be)		
Coefficient de pondération	60		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour but d'acquérir et de développer la langue néerlandaise, parlée et écrite, dans des domaines relatifs à la vie économique et touristique. Cette activité s'inscrit dans le prolongement de l'unité d'enseignement 14 (ECGH2B14NED)

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

2.2 Pratiquer l'écoute et l'empathie et fonctionner « orienté client »

2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

3.1 Rechercher et exploiter les sources d'informations pertinentes pour ses différentes activités

Acquis d'apprentissage visés

- Communiquer en néerlandais de manière fluide, structurée, claire et en appliquant ce qui a été vu dans l'activité.
- Identifier le vocabulaire adéquat au domaine d'étude et appliquer les principes grammaticaux usuels.
- Traduire, rapporter, décrire, expliquer différents contenus relatifs à la vie touristique et hôtelière.
- Exprimer et produire de manière claire et correcte des informations relatives aux domaines d'étude, par utilisation de vocabulaire et principes grammaticaux adéquats.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG2B44CLNA Le voyageur et son environnement NDS II L2

72 h / 6 C

(opt.)

Contenu

- Thèmes relatifs à la vie touristique et hôtelière (présentations d'hôtels, d'activités et de sites ou régions)

- touristiques, d'outils touristiques et activités autour de ces thématiques...)
- Compréhensions abordant différentes thématiques relatives aux domaines étudiés.
- Extension du vocabulaire indispensable à une connaissance active et pratique de la langue.
- Stimulation de la production orale par le biais de questions-réponses et d'exercices de communication divers.
- Correspondance

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive
- Approche inductive
- Approche interactive
- Approche progressive
- Approche par situation problème
- Jeu de rôles
- Laboratoire de langues
- Travail en autonomie
- Travail régulier

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'étude
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues

Ouvrages de référence

Guide Pratique de la Communication en Néerlandais, J. Vromans, Editions Didier Hatier

Supports

- Syllabus
- Notes de cours
- Livres manuels
- Sites internet
- Matériel audio
- Matériel didactique
- Documents authentiques.

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation de l'activité d'apprentissage se base sur:

- Une évaluation continue: celle-ci se compose de tests et d'épreuves évaluatives (par écrit et/ou oralement) qui vérifieront les acquis linguistiques indispensables à une connaissance active et pratique de la langue.
- Une évaluation écrite(Eve) sur la matière du cours, par écrit en janvier.
- Un examen écrit (EXE) en juin, permettant aux étudiants de mettre en oeuvre leurs acquis.

Principe général pour l'évaluation de l'unité d'enseignement :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, la note de l'activité d'apprentissage est automatiquement la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10	Evc	35		
Période d'évaluation	Eve	20	Exe	35	Exe + Exo	100

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit, Exo = Examen oral

Dispositions complémentaires

Un certificat entraîne au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire dans la mesure des possibilités d'organisation.

Les tests nommés "épreuves évaluatives" doivent absolument être passés pour pouvoir accéder à l'examen.

La non présentation d'une partie lors de l'examen entraîne une cote de présence pour tout l'examen.

En cas de non présentation de l'examen, la matière de l'année devra être représentée en septembre.

Aucune dispense n'est accordée entre janvier et septembre.

Cette unité d'enseignement s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins principalement l'accent sur la langue cible. Exposés, instructions, explications, évaluations et autres outils pédagogiques seront complètement ou partiellement dans la langue cible.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).